



Ciblage par code postal

MISES À JOUR IMPORTANTES

DESCRIPTION DU CHANGEMENT		EMPLACEMENT
Modification v1.0	Affiché le 20 novembre 2017	En vigueur le 135 janvier 2018
Aucune mise à jour.		

Lorsque le document contient une modification ou une révision, la version sera modifiée comme suit :

- lorsqu'un document contient une modification, la version de celui-ci sera modifiée comme suit :
version 2.0 ou 3.0;
- lorsqu'un document contient une révision, la version de celui-ci sera modifiée comme suit :
version 1.1, 1.2.;
- le numéro de la version repartira à 1.0 en janvier de l'année en question.

TABLE DES MATIÈRES

Dépôt	1
1 Dépôt du courrier	1
2 Au moment du dépôt	1
2.1 Types de lieux de dépôt	1
2.2 Lieux de dépôt	2

DÉPÔT

Le module « Dépôt » fournit des renseignements sur les documents dont vous aurez besoin au moment du dépôt. Cette section vous aidera à veiller à ce que votre courrier soit déposé à un emplacement qui est bien équipé et capable de traiter votre courrier à temps.

1 DÉPÔT DU COURRIER

Les articles doivent être déposés conformément aux exigences énoncées dans la convention et les documents connexes.

Si les articles de courrier sont déposés et qu'ils ne respectent pas les exigences, vous pouvez choisir :

- de payer un supplément, s'il y a lieu;
- de préparer de nouveau les articles de sorte qu'ils respectent les exigences; ou
- d'utiliser un autre service approprié de Postes Canada.

2 AU MOMENT DU DÉPÔT

Chaque *Commande (Déclaration de dépôt)* doit être accompagnée :

- de deux copies imprimées de la *Commande* préparée et transmise électroniquement;
- un échantillon de chaque article, y compris les encarts, les pièces jointes et l'emballage, identique à l'article qui sera expédié.

Vous n'êtes pas tenu de conclure une convention, mais vous devez remplir une *Commande (Déclaration de dépôt)* pour chaque dépôt. Votre signature sur la *Commande* confirme que vous reconnaissez avoir lu et accepté les modalités.

2.1 Types de lieux de dépôt

Nous avons évalué la capacité de nos lieux de dépôt pour veiller à ce que ces derniers soient bien équipés et capables de traiter votre courrier efficacement et à temps. Il existe deux types d'emplacements de dépôt, chacun étant défini en fonction du type et du volume de courrier qu'il peut accepter.

TYPE D'EMPLACEMENT	DÉFINITION
Unité de vérification du courrier reçu (UVCR)	Les UVCR acceptent tous les produits et tous les volumes, à l'exception du courrier mécanisable (c.-à-d. le courrier préparé selon les spécifications du courrier mécanisable). Certaines UVCR ne peuvent pas accepter tous les types de courrier mécanisable.
Centre de dépôt commercial (CDC)	Les CDC sont des installations qui sont conçues et équipées pour accepter, vérifier et traiter les envois commerciaux. Les envois commerciaux déposés à un CDC continueront d'être traités à un établissement de traitement du courrier de Postes Canada. Les clients dont les volumes dépassent les quantités maximales seront redirigés vers l'UVCR la plus près.

2.2 Lieux de dépôt

Tous les articles doivent être remis à un représentant autorisé à l'emplacement de dépôt sélectionné sur la *Commande*. Les articles ne peuvent pas être déposés dans les boîtes aux lettres publiques ni dans d'autres réceptacles à courrier.

Des volumes quotidiens maximums de courrier s'appliquent à certains types de lieux de dépôt.

UNITÉ DE VÉRIFICATION DU COURRIER REÇU (UVCR)	CENTRE DE DÉPÔT COMMERCIAL (CDC)*		
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Pas de maximum	2 unités d'expédition**	3 unités d'expédition**	7 unités d'expédition**
	(Monoteneurs ou palettes)		

* Ce type d'emplacement n'est pas équipé pour traiter le courrier reçu en monoteneurs et en palettes superposés.

** Un monoteneur peut contenir environ 48 conteneurs à lettres et à grands objets plats (CLGOP) ou 40 CLGOP munis d'un couvercle.

Un outil de recherche appelé **Trouver un lieu de dépôt** est également accessible à l'adresse postescanada.ca/lieuxdedepot. Nous l'avons conçu pour aider les clients à déterminer le lieu de dépôt pertinent pour leur envoi en fonction du Code postal^{MO} ainsi que du type et de la quantité de courrier. En outre, cet outil vous fournira davantage de renseignements, comme l'adresse de l'emplacement de dépôt et les heures limites de dépôt.

Les articles déposés après l'heure limite du lieu de dépôt sont considérés comme ayant été déposés le jour ouvrable suivant.